Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Porter plainte pour agression, renseignements

Par Visiteur

Voila,le voisin de mes parents a deposé une plainte contre moi pour coups et blessures avec parait-il ITT de 8j.
il s'avère que c'est faux,je relate rapidement les faits: mes parents ont deposé une main courante en mai pour menaceS de mort a leur encontre de la part du voisin,j'ai redéposé une main courante pour les memes faits en septembre.Ce lundi j'ai rendu visite a mes parents,les quittant et étant dans ma voiture il m'a invectivé,je suis sorti de ma voiture,pour m'expliquer sur le pourquoi de son acharnement sur mes parents..s'en est suivi des noms d'oiseaux,injures et menaces de mort sur mes parents,je me suis approché de lui,il a du croire que j'allais le frapper,il a esquissé un mouvement de la main,j'ai repoussé sa main,il a du la prendre dans le nez,il a saigné.(quelques precisions sur le personnage,suivi medical pour troubles psychiatriques,temoignages de voisins ayant été menacés par ce dernier,temoignage d'un voisin qui a vu le beau garçon,une demi heure apres les faits,armé d'un revolver et frappant contre la vitre chez mes parents,quand il m'a invectivé,il tenait sa petite fille dans les bras,comme il a saigné du nez,il ne s'est pas géné de saigner sur la petite(j'ai peur d'en etre convaincu).
ma question est: quels sont mes recours?
dans l'attente de votre reponse,merci.
cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

En toute honnêteté vu les faits je ne pense pas que ce monsieur ait eu une ITT de 8 jours.
Quand bien même vous pouvez également à votre tour déposer plainte pour menaces et insultes et si vous êtes convoqués par les services de police ou de gendarmerie vous pourrez vous expliquer sur les faits et précisez que vos parents ont déjà déposé une main courante.

Cordialement